

## Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
11	2	6
<u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u>		
<b>N° 18/12/25-07</b>		
<b>DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2025</b>		

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le 16 du mois d'octobre à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Yann TAINGUY, Dalia MESSARA, Claude ARNAUD-GALLI, Raphaël DUPOUY, Gaston SECONDI, Pierre PELLETIER, Rémy LEVRAUD, Ian SIMMS, Enora MIGNONNEAU, Thomas DIEULLE,

**ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)**

Olivier MILLAGOU remplacé par Sylvia BONAL

**ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :**

Josy CHAMBON représenté par Claude ARNAUD-GALLI  
François CARRASSAN représenté par Yann TAINGUY

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Valérie MONDONE, Véronique LENOIR, BABRE Simon, Jean-Pierre BLANC, Jean-Sébastien VALATTE, BILLIÈRE Hélène,

N° D'ORDRE : 18/12/25-07

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2025

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter le projet de Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2025.

Il s'agit d'un rectificatif d'écriture comptable incomplète sur le logiciel Coriolis lors de la production de la maquette budgétaire.

Nous devons rectifier la maquette en intégrant au budget 2025 le montant des restes à réaliser 2024 au niveau des dépenses d'investissement, et en recettes le résultat d'investissement excédentaire reporté pour ces derniers.

Ce rectificatif n'a pas d'incidence sur le budget 2025.

Il convient donc de modifier la section d'investissement en conséquence tant en recettes qu'en dépenses.

Cette décision modificative s'établit donc comme suit à la section investissement :

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
21	21351	Installations générales, agencements, ménagements des constructions – Bâtiments publics	2 545.20	
21	21831	Matériel informatique scolaire	18 519.79	
21	21838	Autre matériel informatique	6 118.44	
21	21848	Autre matériel de bureau et mobiliers	7 292.66	
21	2188	Autres	2 418.70	
001		Résultat excédentaire reporté		36 894.79
<b>TOTAUX</b>			<b>36 894.79</b>	<b>36 894.79</b>

Après avoir entendu le rapport du Président,

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Et après en avoir délibéré,

# DECIDE

## ARTICLE 1 :

**D'ADOPTER** l'exposé ci-dessus.

## ARTICLE 2 :

**D'ADOPTER** la décision modificative n°2 au Budget de l'étsadtpm pour l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 18/12/2025

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle  
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence  
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY

